

COMMISSIONS DEMANDES DE PRISE EN CHARGE CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) (hors études promotionnelles), BILAN DE COMPÉTENCES (BC) ET CONGÉ VAE

Dossier envoyé par l'agent en recommandé avec accusé de réception Fenêtres de réception du dossier UNIQUEMENT entre les dates ci-dessous	DATES DES COMMISSIONS 2018 DES CFP hors EP, BC, congé VAE
Entre le 4 décembre 2017 et le 19 janvier	Vendredi 16 mars Éligibles: les actions commençant avant 2019
Entre le 19 mars et le 13 avril	Vendredi 1^{er} juin Éligibles: les actions commençant avant 2019
Entre le 11 juin et le 13 juillet	Vendredi 7 septembre Éligibles: les actions commençant avant le 2 ^e semestre 2019
Entre le 3 et le 28 septembre	Vendredi 9 novembre Éligibles: les actions commençant avant le 2 ^e semestre 2019

COMMISSIONS DOSSIERS CFP ÉTUDES PROMOTIONNELLES (EP) (liste EP ci-contre)

Dossier envoyé par l'agent en recommandé avec accusé de réception. Dates limites de réception du dossier.	DATES DES COMMISSIONS 2018 DES CFP EP
Le 8 juin	Vendredi 6 juillet Éligibles: les EP commençant avant 2019
Le 16 novembre	Vendredi 14 décembre Éligibles: les EP commençant avant le 2 ^e semestre 2019

Les dates de commissions d'examen des demandes de prise en charge sont susceptibles d'être modifiées en cours d'année. Vous pouvez prendre connaissance des modifications éventuelles dans l'espace régional anh.fr/bretagne dans la rubrique *services aux agents*: les commissions CFP-BC-VAE et autres informations utiles à consulter.

IMPORTANT
L'action peut avoir débuté mais le financement ne peut être rétroactif. En cas d'accord, la prise en charge débutera après la commission d'examen.

Les études promotionnelles permettent aux agents d'obtenir un diplôme ou un certificat du secteur sanitaire et social dont la liste est fixée par l'arrêté du 23 novembre 2009. Les diplômes et certificats sont les suivants:

- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture;
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant;
- Diplôme d'Etat d'infirmier;
- Diplôme d'Etat de sage-femme;
- Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute;
- Diplôme d'Etat d'ergothérapeute;
- Diplôme d'Etat de psychomotricien;
- Certificat de capacité d'orthophoniste;
- Diplôme d'Etat de pédicure-podologue;
- Certificat de capacité d'orthoptiste;
- Diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale;
- Diplôme d'Etat de technicien en analyses biomédicales;
- Diplôme d'Etat de puéricultrice;
- Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste;
- Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire;
- Diplôme de cadre de santé;
- Master santé publique et environnement - spécialité périnatalité;
- Diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière;
- Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social;
- Diplôme d'Etat d'assistant de service social;
- Diplôme d'Etat de moniteur-éducateur;
- Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé;
- Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé;
- Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS);
- Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants;
- Diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale;
- Certificat d'aptitude fonctions d'encadrement et de resp. d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS);
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS);
- Brevet d'Etat d'animateur technicien de la jeunesse et de l'éducation populaire (BEATEP).

AGENDA

JOURNÉE GÉRONTOLOGIE 2018

Date: mardi 10 avril 2018
Thème: Vivre avec la maladie en EHPAD
Lieu: Centre de Congrès Equinoxe de Saint-Brieuc
Public concerné: tout personnel travaillant dans les services de gériatrie y compris médecins
Inscriptions: service formation continue de votre établissement

LES COMPÉTENCES-CLÉS: UN DISPOSITIF INNOVANT PROPOSÉ PAR L'ANFH

→ UNE FORMATION POUR LES AGENTS LES PLUS ÉLOIGNÉS DE LA FORMATION
→ UNE FORMATION POUR LES CADRES POUR AIDER AU REPÉRAGE DES BESOINS DES AGENTS

Dans le cadre du dispositif compétences-clés, l'ANFH lance une formation destinée à la fois aux agents en difficulté avec les savoirs de base et aux encadrants pour les aider à repérer les situations problématiques.

La Fonction Publique Hospitalière favorise fortement la promotion professionnelle des agents publics. En 2016, pas moins de 17 346 études promotionnelles ont été financées. Pourtant, il existe dans les établissements des agents pour qui cette promotion peine à constituer une opportunité car ils sont éloignés des savoirs académiques.

Soutenir l'évolution des compétences de tous les agents de la Fonction Publique Hospitalière est d'ailleurs une ambition au cœur du projet stratégique de l'ANFH pour la période 2016-2019.

Le dispositif compétences-clés de l'ANFH a vocation à lutter contre cette inégalité. Il entend en effet aider tous les agents à acquérir ces savoirs et compétences de base, véritable socle pour une ascension professionnelle. La finalité: sécuriser les parcours professionnels et la qualification du personnel.

Dans ce cadre, l'ANFH Bretagne a organisé le 16 février 2018 une journée de sensibilisation sur l'illettrisme et les compétences-clés à l'attention des établissements. Suite à cette rencontre, une formation¹ sera déployée à destination des encadrants pour les aider à mieux repérer les agents ayant des difficultés sur les savoirs de base. Les agents pourront eux bénéficier d'une formation² adaptée à leurs difficultés. ●

¹ « Professionnaliser les accompagnants »
² « Professionnaliser les agents »

BRETAGNE

L'ÉVÉNEMENT FORMATION

AU SOMMAIRE

ÉDITO	1
DOSSIER	2
« Les professionnels doivent accorder une juste place à la famille et créer les conditions d'un réel partenariat »	

Le sujet vu par...

→ Jean-Paul Kelle et Béatrice Delamarche, Cadres socio-éducatifs Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF), Saint-Brieuc
→ Alice Gabellec, Médecin coordinateur hospitalisation à domicile (HAD) Centre hospitalier Lannion-Trestel
→ Marie-Jeanne Richard, Vice-présidente Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)
→ Jean-Paul Lamarche, Représentant des familles Conseil de la vie sociale de l'EHPAD Saint-Joseph, Le Pertre (35)

FOCUS 4
→ Calendrier 2018 du Comité de Gestion Régional
→ Les compétences-clés: un dispositif innovant proposé par l'ANFH

AGENDA 4
→ Journée gérontologie 2018

L'Événement Formation est édité par l'ANFH Bretagne, Le Magister 6, cours Raphaël-Binet, CS 94332 35043 Rennes Cedex

Directeur de la publication Thierry Lhote	Magali Millot, Lydie Piederrrière Maryvonne Rumeur
Coordinatrice Marie-Annick Le Filous	Design graphique Atelier Marge Design
Comité de rédaction Nathalie Bodineau, Mickaël Brion, Valérie Jouvét, Hélène Le Nezet, Pierre Loisel, Bernard Mahé, Nicolas Mével,	Illustrations Quentin Vijoux
	Impression Estimprim – 73500 ex. N° ISSN 0768-570X Février 2018

LA PLACE DE LA FAMILLE: COMMENT EN FAIRE DES PARTENAIRES AU QUOTIDIEN?



Dans notre société où les liens familiaux se détériorent, la famille et les proches conservent un rôle important dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Ce sont des partenaires privilégiés car ils ont une proximité avec la personne et peuvent apporter des éléments indispensables à une meilleure efficacité de la prise en charge. Selon les cas et les textes législatifs, les familles peuvent également avoir des décisions à prendre concernant leur proche. Pour les intégrer au mieux, les professionnels, quel que soit leur public (personnes âgées, adultes handicapés, enfants, adolescents...), doivent créer une relation de confiance fondée sur la concertation, l'écoute et une information de qualité. En cela, l'accompagnement

de l'ANFH est important et peut permettre à ces derniers d'acquérir les compétences qui favoriseront une intégration réussie des familles. Par exemple, l'action régionale « Adolescents: relations et communication entre institution et famille d'aujourd'hui » de l'ANFH Bretagne a pour objectif de repérer les différentes configurations familiales et leurs impacts sur le développement de l'adolescent. Cette formation donne par ailleurs des clés juridiques, éthiques et communicationnelles pour aider les professionnels à créer un partenariat stable avec les familles. ●

Mickaël BRION et Lydie PIEDERRIÈRE, membres du Conseil Pédagogique Régional de l'ANFH Bretagne

DOSSIER

« LES PROFESSIONNELS DOIVENT ACCORDER UNE JUSTE PLACE À LA FAMILLE ET CRÉER LES CONDITIONS D'UN RÉEL PARTENARIAT »



La famille a eu des prérogatives plus ou moins importantes selon les époques et les cultures. Ainsi, l'avis du « chef de famille » pouvait l'emporter sur celui de son proche et s'imposer aux professionnels. Aujourd'hui, en France, l'autonomie du mineur, et bien sûr du majeur, est privilégiée et protégée juridiquement¹ : la personne protégée peut même poser des limites à ses

représentants légaux (tuteurs, titulaires de l'autorité parentale). Si la famille revendique souvent les droits de son proche, elle a surtout des devoirs et obligations. **Elle est un soutien, un aidant naturel aux côtés des professionnels qui doivent agir conjointement dans l'intérêt et le respect de la personne vulnérable.** Les récentes lois en 2015-2016² ont d'ailleurs renforcé la possibilité d'autonomie décisionnelle pour le mineur et les rôles confiés à la personne de confiance qui primera sur la famille ou le représentant légal dans certaines circonstances. Désormais, la personne peut aussi anticiper sa protection juridique en choisissant par avance son mandataire. Parfois au sein d'une famille, des avis divergents émergent et peuvent se transformer en conflit comme dans l'affaire Vincent Lambert. Cette dernière a souligné l'importance pour les personnes d'anticiper leurs volontés et d'en laisser un témoignage écrit (directives anticipées) ou oral (personne de confiance). Première instance de socialisation, la famille reste généralement une structure de soutien face aux épreuves de la vie : maladie, handicap, rupture, chômage... Maintenir des liens sociaux et tout particulièrement familiaux est un besoin de la personne humaine. Dans la relation d'accompagnement que les professionnels établissent avec la personne accueillie ou soignée, il convient de faire, dès le départ, une juste place à la famille – elle peut, d'ailleurs, participer au conseil de la vie sociale de l'établissement dans lequel réside son proche – et de créer les conditions d'un réel partenariat. Des formations juridiques, éthiques ou en communication peuvent leur permettre de trouver des outils et des pistes innovantes pour favoriser cette relation.

ARTICLE RÉALISÉ PAR
DOMINIQUE HOUEL,
JURISTE

¹ Loi n°2007-308 du 5 mars 2007
² Lois n°2015-1778 du 28 décembre 2015 et n°2016-41 du 26 janvier 2016

LE SUJET VU PAR...

JEAN-PAUL KELLE ET BÉATRICE DELAMARCHE

Cadres socio-éducatifs
Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF),
Saint Briec

« Au CDEF, nous avons créé un groupe de travail sur la participation des personnes accueillies »

Le travail avec les familles est un élément essentiel de notre pratique professionnelle. Afin de permettre aux enfants de mieux vivre leur placement, il est nécessaire d'établir un dialogue avec les parents. Ces derniers conservent d'ailleurs en majorité tous leurs droits et restent détenteur de l'autorité parentale. **Nous les associons donc à toutes les étapes du placement,** les informons de tous les éléments concernant leurs enfants et les convions à l'élaboration du document individuel d'accompagnement (un contrat qui définit les objectifs et modalités de l'accompagnement éducatif). En septembre 2016, nous avons tous les deux participé à une formation d'ATD Quart Monde consacrée à la participation des usagers. Dans ce cadre, nous avons pu échanger avec des parents d'enfants placés. Le sujet était

déjà très important pour nous mais, cette rencontre nous a rappelé que nous n'étions pas les seuls détenteurs du savoir. Le respect mutuel et l'écoute sont essentiels. Cette formation a renforcé notre désir d'associer les parents aux décisions prises pour leurs enfants. Elle nous a aussi rappelé la nécessité d'adapter notre langage pour une compréhension commune. Il est également indispensable de valoriser leurs compétences au lieu de pointer systématiquement les dysfonctionnements familiaux. Depuis cette formation, nous avons initié, avec le soutien de notre direction, un groupe de travail sur la participation des personnes accueillies. Nous allons y associer des parents et des jeunes hébergés dans nos services. Sa finalité est autant d'améliorer nos pratiques professionnelles que d'être à l'écoute des problèmes rencontrés par les familles dans leurs rapports à notre institution. ●



ALICE GABELLE
Médecin coordinateur
hospitalisation à domicile (HAD)
Centre hospitalier Lannion-Trestel

« La famille fait partie intégrante de la prise en charge du patient voire de l'équipe de soins »

L'HAD est un service hospitalier complet composé d'infirmiers, d'aides-soignants, d'un psychologue et d'un médecin – moi-même, d'une cadre et d'une assistante sociale. Nous réalisons les soins infirmiers, fournissons les médicaments, organisons les rendez-vous médicaux... Mais, au contraire d'une

hospitalisation classique, il ne peut pas y avoir un soignant présent auprès du patient à toutes les heures de la journée et de la nuit. Le rôle de la famille est donc primordial. Elle fait partie intégrante de la prise en charge du patient voire de l'équipe de soins. Par exemple, dans le cas d'un dysfonctionnement d'une seringue électrique en pleine nuit, il faut que quelqu'un puisse nous prévenir. Et c'est bien souvent le rôle d'un membre de la famille. **L'absence de proches peut en conséquence compromettre l'HAD.** À noter qu'il existe cependant des financements (le FNASS pour les personnes en fin de vie, et l'APA pour les personnes de plus de 65 ans) destinés à aider les personnes vivant seules à être accompagnées d'un auxiliaire de vie lors de leur HAD. En tant que médecin en HAD, nous avons souvent un rapport de proximité avec les familles : nous sommes en

MARIE-JEANNE RICHARD
Vice-présidente
Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)

« Quand la famille va mieux, le malade aussi »

L'UNAFAM est une association créée par et pour les familles de personnes malades psychiques. Sa principale mission est le soutien des familles par l'écoute et l'accueil.

Dans chacune de nos délégations départementales, cette tâche est réalisée par des bénévoles, ayant eux-mêmes un proche malade, et qui sont formés pour apporter de l'aide et des informations. Nous avons aussi un service d'écoute animé par des professionnels. Pour aider les familles, nous organisons également des formations aux troubles psychiques, des groupes de parole et des ateliers d'entraide. Ces derniers ont pour objectif d'accompagner les familles dans leur reconstruction après le « tsunami » qu'est la maladie psychique d'un proche. Il est nécessaire de les aider à être moins angossés et à sortir du déni et de la culpabilité.

« La famille est un soutien, un aidant naturel aux côtés des professionnels »

quelque sorte des médecins remplaçants de remplacement. Surtout quand ces derniers sont absents ou ne sont pas habitués à une molécule ou à un acte particulier. Nous pouvons nous rendre plusieurs fois par semaine chez les personnes pour évaluer l'état d'un patient, administrer le traitement mais aussi pour apporter de l'empathie et une écoute active à des familles confrontées à la fin de vie ou à une maladie grave. ●



JEAN-PAUL LAMARCHE
Représentant des familles
Conseil de la vie sociale
de l'EHPAD Saint-Joseph,
Le Pertre (35)

« Je suis une « courroie de transmission », un relais de communication »

Cela fait deux ans que je participe, en tant que vice-président, au conseil de la vie sociale de l'EHPAD où réside ma mère. Je suis l'un des trois représentants des familles et des proches de cette instance élue. En tout, une dizaine de personnes la composent : représentants des résidents, du personnel, de la direction... Sa mission est de favoriser l'expression et la participation des résidents et de leurs familles à la vie de l'EHPAD. En ce sens, l'établissement doit aussi nous informer, en amont, de toutes les modifications du projet d'établissement ou du règlement. Lors des conseils de la vie sociale, on aborde l'ensemble des questions liées au fonctionnement de l'établissement (qualité des prestations, du cadre de vie, de l'équipement...) avec toujours une même idée : **améliorer le bien-être des résidents.** Mon rôle de représentant va au-delà d'une simple présence aux réunions trimestrielles du conseil de la vie sociale : je suis aussi une « courroie de transmission », un relais de communication. Je transmets les demandes et questions des familles – qui sont urgentes ou non et de natures très diverses – à la direction puis je les informe des réponses données. ●